Lettre aux parents si absence imprévisible

Madame, Monsieur,

L'enseignant.e de votre enfant est absent.e jusqu'au ….

Cette absence étant imprévisible, conformément à la réglementation (article 2 de la loi sur le Service Minimum d'Accueil de 2008), nous avons, le premier jour, pris en charge l'accueil de votre enfant dans une autre classe et en avons avisé l'inspecteur.trice de la circonscription afin qu'un remplaçant soit affecté.

Notre administration est désormais prévenue de cette absence qui ne peut plus, de fait, être considérée comme imprévisible. Pour autant, elle n'a pas prévu d'affecter un remplaçant pour pallier cette absence.

Vous comprendrez que l'accueil de votre enfant dans une autre classe n'est qu'une réponse d'urgence. En effet, la prise en charge d'élèves supplémentaires dans les classes désorganise le travail de tous.

Nous sommes donc au regret de vous demander de garder, dans la mesure du possible, votre enfant à partir de ....

Nous espérons que cette situation sera résolue rapidement et nous vous remercions de votre

Lettre aux parents si absence prévisible

Madame, Monsieur,

L'enseignant.e de votre enfant est absent.e jusqu'au …

Cette absence fait partie des absences prévisibles dont le remplacement n'incombe pas à l'équipe pédagogique de l'école (en vertu de l'article 2 de la loi sur le Service Minimum d'Accueil de 2008).

Notre administration, prévenue en temps utile, n'a affecté aucun remplaçant pour pallier cette absence.

Votre enfant est donc aujourd'hui accueilli dans une autre classe. Pour autant, vous comprendrez que cette situation n'est qu'une réponse d'urgence et ne peut durer. En effet, la prise en charge d'élèves supplémentaires dans les classes désorganise le travail de tous.

Nous sommes donc au regret de vous demander de garder, dans la mesure du possible, votre enfant à partir de …

Nous informons Madame/Monsieur l'Inspecteur.trice de circonscription de cette situation et lui demandons que l'enseignant.e de votre enfant soit remplacé.e.